Nations Unies S/2002/341



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 avril 2002
Français
Original: anglais

Lettre datée du 1er avril 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/5) du 25 février 2002, dans laquelle le Conseil a demandé à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) de lui soumettre, avant la fin de mars 2002, une première évaluation des effectifs des groupes armés rwandais dans la République démocratique du Congo.

Vous trouverez ci-joint les renseignements que j'ai reçus de la MONUC comme suite à la demande du Conseil. Cette évaluation se présente sous forme d'un texte explicatif d'introduction, étayé par une carte et des fiches détaillées. Les sources et la méthode appliquée sont également présentées.

Cette évaluation établie par la MONUC porte non seulement sur les effectifs des groupes armés rwandais, mais aussi, afin d'aider le Conseil de sécurité à bien comprendre le contexte du problème des groupes armés, les effectifs, positions, dirigeants, structures et armements de tous les groupes armés énumérés dans l'annexe à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka. Étant donné l'importance du phénomène Maï-Maï pour la situation militaire dans l'est, un appendice distinct contient des données au sujet des Maï-Maï.

Une version affinée de cette évaluation préliminaire sera établie une fois que la MONUC aura progressé dans l'exécution de la troisième phase de son déploiement.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-31981 (F) 090402 090402

Annexe

Première évaluation des groupes armés opérant dans la République démocratique du Congo

Introduction

1. La présente note a été établie comme suite à la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2002/5) du 25 février 2002, dans laquelle le Conseil a demandé à la MONUC de réaliser une première évaluation des effectifs des groupes armés rwandais (ex-Forces armées rwandaises et Interahamwe) sur le territoire de la République démocratique du Congo, et de lui faire rapport à ce sujet fin mars au plus tard.

2. Comme suite à cette demande et conformément à son mandat consistant à entreprendre la préparation du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion (DDRRR) des anciens combattants, la MONUC a réuni et analysé des données provenant de sources diverses, notamment à Kindu et alentours, au sujet des groupes armés se trouvant dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Sources d'information

3. Pour rassembler les informations demandées par le Conseil de sécurité, la MONUC a fait appel à un large éventail de sources. La première a été les données fournies par les signataires de l'Accord de Lusaka eux-mêmes, comme suite à la demande qui leur était adressée par le Conseil au paragraphe 8 de sa résolution 1355 (2001) du 15 juin 2001, dans laquelle le Conseil a prié toutes les parties qui ne l'avaient pas encore fait de faire connaître « notamment l'effectif, la localisation et l'armement des groupes armés, et les sites proposés pour leur démobilisation, afin que l'Organisation des Nations Unies puisse plus facilement planifier l'aide à apporter aux parties dans l'application de ces plans ».

4. La MONUC a fait savoir aux parties qu'à son avis, la demande du Conseil devait être considérée comme une invitation à la mise en place de mécanismes de partage et d'analyse en commun des informations demandées, au lieu de la présentation ponctuelle par les parties d'un ensemble d'informations risquant de devenir incomplet ou périmé selon l'évolution de la situation sur le terrain.

5. Dans le même temps, la MONUC a suivi la méthode présentée dans le dixième rapport du Secrétaire général (S/2002/169) et a recherché des informations les plus détaillées possible au sujet des effectifs, des emplacements, armements, dirigeants, structures, mouvements et intentions des groupes armés, ainsi que du nombre de personnes qui en dépendent. Pour ce faire, la Division du désarmement, de la démobilisation, de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation (DDRRR) de la MONUC a envoyé des équipes dans les capitales des pays signataires et dans l'ensemble de la République démocratique du Congo (RDC) afin de réunir des données, de les vérifier et de les analyser. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Amos Namanga Ngongi, a porté ces activités à l'attention du Comité politique lors de sa réunion tenue à Luanda en février 2002, et a prié les parties signataires de coopérer pleinement à cet égard.

6. Le déploiement de la Phase III de la MONUC à Kindu et à d'autres endroits de l'est de la République démocratique du Congo facilitera considérablement la poursuite de la collecte et de l'analyse des données demandées. À cette fin, peu après le début du déploiement militaire à Kindu, en février 2002, une équipe de DDRRR y a été envoyée afin d'établir des contacts avec les autorités civiles et militaires locales et, dans la mesure du possible, avec la société civile et d'autres sources susceptibles d'éclairer davantage la situation des groupes armés dans la partie orientale de la RDC. Les autres sources sont les membres des groupes armés eux-mêmes, des représentants officiels du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi, de l'Angola et de la RDC, des organisations non gouvernementales, la société civile et le personnel d'organismes des Nations Unies sur le terrain, ainsi que les équipes d'observateurs militaires de la MONUC, en poste dans 55 endroits dans l'ensemble de la RDC.

7. Les groupes armés sont des entités dynamiques. Les alliances à l'intérieur des groupes et entre ceux-ci ne cessent d'évoluer, répondant souvent à des objectifs immédiats ou à telle ou telle opération. Les groupes eux-mêmes sont l'objet de luttes du pouvoir liées à des objectifs politiques, économiques ou autres. Ils sont également modifiés en fonction des victoires ou défaites lors d'opérations militaires. Ils sont sans cesse en mouvement et leur position, bien que généralement connue, ne peut être déterminée avec précision.

8. Soucieux de donner au Conseil de sécurité l'image la plus fidèle possible de la situation actuelle, y compris le contexte militaire et sécuritaire des renseignements réunis à ce jour, la MONUC voudrait présenter des renseignements non seulement au sujet des effectifs des groupes armés rwandais, mais aussi de tous les groupes armés énumérés dans l'Accord de Lusaka, dont on recherche le désarmement, la démobilisation et le rapatriement.

9. La MONUC voudrait également présenter des renseignements au sujet des Maï-Maï, qu'elle a rassemblés au cours d'enquêtes relatives aux groupes armés. Étant donné que les Maï-Maï ne font pas partie des groupes armés dont la liste est annexée à l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka mais n'en constituent pas moins un important élément du contexte militaire dans l'est de la RDC, les renseignements qui les concernent font l'objet d'un appendice distinct du présent rapport.

UNITA

10. La MONUC ne dispose pas d'informations récentes fiables au sujet des activités de l'UNITA en RDC, bien que le groupe puisse utiliser son territoire comme voie de transit pour ses approvisionnements logistiques. Une présence de l'UNITA pourrait par ailleurs être liée aux camps de réfugiés proches de la frontière en RDC et en Zambie.

11. Après avoir consulté le Gouvernement angolais, la MONUC a conclu que la présence de l'UNITA en RDC se manifeste sous forme de groupes ou de particuliers ne relevant pas d'un commandement cohérent et qui peuvent s'être assimilés à d'autres groupes armés, ou encore sont inactifs. Radio Okapi, la radio de la MONUC, a commencé des émissions en portugais qui visent d'anciens combattants de l'UNITA se trouvant en RDC en les informant au sujet de la situation en Angola, y compris les répercussions de la mort de Jonas Savimbi et le détail des programmes de réinsertion du Gouvernement angolais. Il est prévu d'inviter des responsables officiels angolais à participer à ces émissions.

Groupes armés ougandais

12. Selon les renseignements obtenus par la MONUC, un seul des six groupes armés ougandais mentionnés dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka est toujours actif en RDC : le Front démocratique allié (ADF). Trois des cinq autres groupes énumérés auraient été démantelés. Il semble établi que l'Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (NALU) a été absorbée par l'ADF et l'Ugandan National Rescue Front II (UNRF II) et l'ancienne Armée nationale de l'Ouganda (FUNA) ont été dissous à l'issue de négociations avec Kampala. Les deux derniers groupes, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Front de la rive ouest du Nil (WNBF) opèrent toujours, mais pas en RDC.

13. L'ADF aurait de 200 à 300 combattants, essentiellement dans le massif du Ruwenzori, proche de la frontière avec l'Ouganda. Contrairement à certains groupes armés étrangers opérant en RDC, on ne connaît pas d'alliés étrangers à l'ADF. Comme la plupart des autres groupes armés, l'ADF ne serait pas lourdement armé.

14. Étant donné l'isolement et la fragilité de ce qui reste de la présence de l'ADF sur le terrain et son efficacité extrêmement réduite en tant que force combattante, la MONUC travaille avec le fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit de la Banque mondiale et le Gouvernement ougandais à des projets de diffusion d'informations au sujet de l'amnistie et du programme de réinsertion du Gouvernement afin d'encourager les éléments de l'ADF à se rendre.

Groupes armés burundais

15. Les Forces de défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL) sont toujours présentes en RDC, tout en étant également très actives dans leur pays d'origine.

16. Les FDD sont la branche armée du Conseil national de défense de la démocratie (CNDD). Les FDD se composent de deux ailes, conduites, l'une par Pierre Nkurunziza, et l'autre par Jean-Bosco Ndayikengurukiye. Toutefois, selon des informations non confirmées, Jean Bosco Ndayikengurukiye a récemment été renversé par Pierre Nkurunziza, l'aile armée étant désormais unie sous la conduite d'un seul chef.

17. Selon les estimations de la MONUC, de 3 000 à 4 000 éléments des FDD opéreraient en RDC. Ils sont essentiellement situés dans le Sud-Kivu et au Katanga, le long du lac Tanganyika. Dans la province du Katanga, les FDD auraient combattu aux côtés des Forces armées congolaises (FAC) et, dans le Sud-Kivu, elles passent pour avoir mené des opérations conjointes avec des groupes armés rwandais et les Maï-Maï. Elles recevraient par ailleurs un appui extérieur, notamment du Gouvernement congolais et de ses alliés. La MONUC n'a pas été en mesure de confirmer ces informations. Un millier de combattants des FDD se seraient trouvés à Moliro et ils ont été dispersés lorsque le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) a pris le village à la mi-mars.

18. Les Forces nationales de libération (FNL) sont la branche armée du Parti pour la libération du peuple hutu (PALIPEHUTU). Il est généralement établi que quelques éléments des FNL sont présents en RDC, mais la MONUC ne dispose pas de renseignements précis quant à leur nombre et leur position.

Groupes armés rwandais

19. Bien que l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka mentionne les anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et les Interahamwe, il ressort des éléments réunis depuis la signature de l'Accord que ces groupes sont désormais désignés collectivement Armée de libération du Rwanda (ALIR), subdivisée en deux volets, l'ALIR I et l'ALIR II. En dépit ou peut-être à cause du nombre très élevé de sources d'information au sujet des groupes armés rwandais en RDC, il a été particulièrement difficile d'établir des chiffres précis et fiables. L'ALIR I et l'ALIR II représentent le gros des combattants étrangers à désarmer en RDC.

20. Le présent document contient les renseignements communiqués par le Gouvernement rwandais à la MONUC et au Comité politique jusqu'en décembre 2001, ainsi que des renseignements réunis par la MONUC en provenance d'autres sources. Toutefois, lors de récentes rencontres, les autorités rwandaises ont souscrit aux estimations de la MONUC concernant les effectifs de l'ALIR I et de l'ALIR II. Les chiffres ne comprennent pas les éléments rwandais de ces groupes armés qui auraient pu avoir été incorporés dans les FAC.

21. On décrit généralement les groupes armés rwandais comme des organisations structurées utilisant des appellations militaires traditionnelles telles que divisions, brigades, bataillons et compagnies. Ces appellations ont été utilisées dans le présent document, mais la MONUC n'est pas sûre que les groupes armés rwandais suivent une structure militaire traditionnelle ni qu'ils opèrent nécessairement sous un commandement et un contrôle cohérents.

22. L'ALIR I compterait dans ses rangs la majorité des éléments des ex-FAR et les Interahamwe qui ont fui le Rwanda en 1994. Les estimations relatives aux effectifs des troupes de l'ALIR I varient considérablement selon la source consultée. Selon les estimations de la MONUC, il y aurait de 4 000 à 6 000 soldats.

23. L'ALIR I est basée au Nord et au Sud-Kivu ainsi que dans la province de Maniema. Elle compterait deux divisions, la division Arbre/Yaoundé, qui opère le long de l'axe Shabunda-Fizi-Kabambare, et la division Beor/Douala, qui opère le long de l'axe Masisi-Walikale.

24. Les combattants d'ALIR I seraient actuellement démoralisés, après l'échec de leur tentative d'invasion du Rwanda en mai 2001. Ils seraient isolés et se trouveraient dans des conditions très pénibles. La MONUC sait que, selon certaines indications, le groupe ne dispose plus de l'appui extérieur dont il a peut-être bénéficié auparavant; elle a cherché, avec la collaboration du RCD et des autorités rwandaises et avec l'aide de représentants des Maï-Maï, à établir un contact direct afin d'examiner les questions de DDRRR avec certains éléments de l'ALIR I près de Masisi, au nord de Goma.

25. L'ALIR II serait plus importante et mieux équipée que l'ALIR I. On pense que ses éléments sont plus jeunes et n'ont pas participé au génocide de 1994. Les estimations relatives à l'importance du groupe varient considérablement, certaines sources plutôt dignes de foi situant leur nombre entre 4 000 et 6 000.

26. L'ALIR II disposerait d'au moins une division de trois brigades dans les provinces du Sud-Kivu et du Katanga et au quartier général de Lubumbashi. L'existence d'une deuxième division n'est toujours pas confirmée. Toutefois, les indications selon lesquelles il pourrait y avoir deux ou trois autres brigades au

Katanga donneraient à penser, selon les structures militaires traditionnelles, qu'il existe une seconde division dont le quartier général demeure inconnu. L'ALIR II serait équipée d'armes plus perfectionnées que les autres groupes, et notamment de pièces légères antiaériennes.

Conclusion

27. Les renseignements préliminaires présentés ici ont été réunis et analysés dans le cadre de l'exécution de la troisième phase du mandat de la MONUC, qui a notamment pour objectifs majeurs le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réinsertion des groupes armés. En entreprenant l'étape I de la Phase III et le renforcement de sa présence dans l'est, grâce en particulier à la mise en place de la Force spéciale à Kindu, la MONUC devrait avoir davantage accès à des données concrètes concernant la présence et les activités des groupes armés et affinera en conséquence ces renseignements et actualisera ses plans opérationnels de DDRRR.

Fiches concernant les groupes armés

Ouganda

FDA (Forces démocratiques alliées/Front)

Structure

Les FDA ont été organisés en quatre compagnies. À la suite d'opérations des FDPU menées à bien, ces forces opèrent maintenant en petits groupes de 10 à 15 hommes dont les mouvements ne sont guère coordonnés.

Effectifs

De 200 à 300 combattants

Positions

- À l'ouest et au nord du lac Edouard
- Butembo
- Mont Varunga
- Beni
- Kanyabayonga
- Zone au sud du Semliki
- Massif du Rwenzori, Buhira, Isale, région située au-dessus de Rugetzi

Armement

Essentiellement des armes légères (de type AK-47). Ces forces disposaient au cours des années passées de mortiers de 60 et 82 mm ainsi que de mitraillettes lourdes (12,7 mm) et de fusils sans recul SPG-9. Ne disposant à présent que d'un nombre limité d'armes, il est peu probable que ces forces soient en mesure de se déplacer avec des armes lourdes d'aucune sorte.

Autre matériel

Ces forces disposeraient de téléphones par satellite, de radios portables et de walkies-talkies Motorola.

Liens avec d'autres groupes

Armée de résistance du Seigneur (LRA), Armée nationale pour la libération de l'Ouganda (NALU).

Appui

- Les chefs de la rébellion des FDA venant, présume-t-on, du centre et de l'est de l'Ouganda, la fourniture d'un appui provenant de cette région pourrait se poursuivre.
- Le Soudan et le Gouvernement de la RDC ont auparavant appuyé ce groupe. La MONUC n'a pu confirmer cette information.

Burundi

FDD (Forces pour la défense de la démocratie)

Chefs politiques

Pierre Nkurunziza
Jean-Bosco Ndayikengurukiye

Effectifs

Ces forces opérant en RDC comprendraient 3 000 à 4 000 soldats.

Positions

- 1 000 hommes sont ou étaient en position à Moliro, Mwenge et Moba; on ignore la position des forces qui ont dû quitter Moliro
- 2 000 hommes sont dispersés aux alentours de Fizi et le long du lac Tanganyika, près d'Ubwari
- 1 000 hommes sont en position dans la direction de Lumbumbashi (Kampini, nord de Pweto, le Kinsense, Kamamba, Kilewa, Kilinga)

Armement

Fusils et grenades de type mitraillettes lourdes de 12,7 mm et 14,5 mm. Lance-roquettes RPG; mortiers de 60, 82 et 107 mm.

Autre matériel

Canots à moteur rapides sur le lac Tanganyika (pour le transport de personnel et de matériel). Les unités de combat de ces forces sont équipées de walkies-talkies Motorola. Ces forces disposent également d'un certain nombre de téléphones SAT et de téléphones mobiles GSM.

Liens avec d'autres groupes

FAC, Forces de défense du Zimbabwe, ALIR II et Maï-Maï.

Appui

Les FDD ont combattu aux côtés de la FAC, de l'ex-Far (Interahamwe et les troupes maï-maï dans l'est de la RDC.

Rwanda

ALIR I (Armée pour la libération du Rwanda I)

Structure

Deux divisions au Kivu : QG Kahuzi-Biega; Nord-Kivu Beor/Douala, Sud-Kivu Arbre/Yaoundé

- Brigade Limpopo/Tribune (Masisi)
- Brigade Lilongwe (Walikale)
- Brigade Misissipi/Tensiometre (Shabunda)
- Brigade Kolwezi (Fizi)
- Brigade Matadi (Kabambare)

Effectifs

4 000 à 6 000; 13 000 à 15 000 d'après les estimations du RPA.

Positions

- Masisi
- Walikale
- Shabunda
- Fizi
- Kabambare

Armement

Selon les informations de RPA : fusils de type AK-47 et M-16; mitraillettes moyennes et grenades; mortiers de 60 à 82 mm; lance-roquettes de type RPG et Katyusha (107 mm); mines (antichars et antipersonnel); canons antiaériens légers (11,5 mm, 12,7 mm)

D'après d'autres sources : mortiers de 80 mm; RPG 7; mitraillettes 12,7 mm; fusils AK-47; et mines A/P

Autre matériel

Radios Motorola et téléphones par satellite

Appui

D'après certaines sources, le groupe a reçu un appui du Gouvernement de la RDC, mais cet appui peut avoir cessé. En outre, le groupe aurait bénéficié d'un appui logistique à la suite du parachutage d'équipement à Masisi, Lulimba et Kilembwe. Le dernier parachutage (non confirmé) aurait été effectué par un Antonov 12 les 1er et 3 mai 2001. La MONUC n'a pu confirmer cette information.

Rwanda

ALIR II (Armée pour la libération du Rwanda II)

Structure

Une division au Katanga ainsi qu'une brigade active (Horizon); les brigades 11 et 12 ne sont plus actives; la brigade Horizon se trouve à Nyunzu.

- Les brigades Kasai et Jaguar ne sont plus actives. Certaines unités de Jaguar sont dispersées aux alentours de Kabalo et de Nyunzu. La brigade Kasai s'est déplacée vers le nord pour rejoindre les forces de l'ALIR I. On ignore actuellement sa position.
- La brigade Albatros (information non confirmée) et des deux bataillons (Samurai et Claire).

Effectifs

4 000 à 6 000 au total. Selon l'Armée patriotique rwandaise et le RCD, ALIR II organise des opérations conjointes et un renforcement mutuel avec les FAC.

Positions

- Lubumbashi
- Nyunzu
- Kabalo
- Région le long de la rive sud du lac Tanganyika.

Armement

ALIR II est mieux équipée qu'ALIR I, mais est moins expérimentée. Cette armée semble avoir perdu des armes lourdes (mortiers de 80, 105 et 120 mm) qui ont été saisies par le RPA à Makotano, ancienne base logistique d'ALIR II. Selon le RPA, l'Armée de libération II dispose de l'équipement suivant : fusils AK-47 et M-16, mitrailleuses et grenades, mortiers de 60 à 82 mm, lance-roquettes de type RPG et Katyusha de 107 mm; mines antichars et antipersonnel; canons antiaériens légers (14,5 mm, 12,7 mm). Ces informations sont généralement confirmées par d'autres sources.

Autre équipement

Téléphones Sat et radios Motorola

Liens avec les autres groupes

Selon le RPA, cette armée opère en étroite collaboration avec les FDD/FAC.

Appui

ALIR II aurait recruté des effectifs en Tanzanie. Ces recrues traversent la frontière de la RDC dans les zones de Kazimia (Fizi), de Simbi, de Mungwe et de Swima. ALIR II recevrait des armes du Gouvernement de la RDC; Lulimba, Kilembwe et Masisi sont les zones de parachutage. Ces armes et autres matériels sont principalement destinés à l'Armée de libération et les Maï-Maï coopèrent avec le Gouvernement de la RDC. La pénurie d'armes et matériel motiverait un grand nombre des actes de banditisme, en particulier dans les régions de Bukavu et d'Uvira. La MONUC n'a pu le confirmer.

Appendice

Les Maï-Maï

1. Tous les groupes armés explicitement énumérés dans l'Accord de Lusaka sont étrangers, qu'ils proviennent de l'Angola (UNITA), du Burundi (FDD), du Rwanda (FAR/Interahamwe) ou de l'Ouganda (FDA et autres groupes). Par contre, les Maï-Maï constituent un phénomène spécifiquement congolais. Bien que ne relevant pas de la catégorie des « groupes armés » au sens de l'Accord de Lusaka et des diverses résolutions du Conseil de sécurité régissant le désarmement, la démobilisation, la réinsertion, le rapatriement ou la réinstallation (DDRRR), le recensement de l'ensemble des groupes armés se trouvant dans l'est du pays implique nécessairement de tenir compte des Maï-Maï.

2. Rassembler des renseignements sur ce groupe s'est avéré être une tâche assez ardue. De nombreux groupes et individus prétendant représenter les Maï-Maï ont pris contact avec la MONUC sur le terrain. Certains ont fourni des documents concernant leurs propres groupes et d'autres groupes. La MONUC a établi des contacts avec les représentants de certains des principaux groupes maï-maï à Kinshasa. D'autre part, les renseignements obtenus auprès de représentant du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD) et des équipes d'observateurs militaires de la MONUC déployées dans l'est du pays ainsi qu'auprès d'autres sources ont permis de compléter les données disponibles.

3. Le terme général maï-maï désigne dans la plupart des cas des combattants de diverses localités qui se regroupent pour défendre leur territoire, notamment comme dans le cas présent, contre les envahisseurs étrangers et leurs alliés. Le terme s'applique aussi aux « seigneurs de guerre », aux chefs traditionnels, aux chefs de village et aux groupes de résistants. La capacité militaire et l'orientation politique de ces groupes sont très variables et peuvent rapidement évoluer. Les milices maï-maï comprendraient dans leurs effectifs une proportion élevée d'enfants soldats.

4. Les Maï-Maï ont la réputation de changer de camp en fonction de leurs intérêts. Cette tactique a été parfois la source de dissensions internes et de querelles, ce qui contribue à expliquer la raison pour laquelle les alliances des Maï-Maï avec des groupes extérieurs ne présentent pas de caractéristiques déterminées. Certains groupes maï-maï se sont ralliés au Gouvernement de la RDC, d'autres au Gouvernement du Rwanda. Des factions ont collaboré avec divers groupes de rebelles ainsi qu'avec des groupes armés étrangers.

5. Au cours des discussions tenues avec plusieurs groupes maï-maï, il est apparu que certains d'entre eux tout au moins sont prêts à appuyer les efforts de la communauté internationale visant à rétablir la paix en République démocratique du Congo et à contribuer au processus de désarmement en constituant une force mixte visant à faciliter l'identification des groupes armés étrangers et à déterminer leur position. L'un des principaux groupes maï-maï a déclaré un cessez-le-feu unilatéral.

6. Dans le sud et le nord du Kivu, territoire contrôlé par le RCD-Goma, se trouvent deux principaux groupes dirigés respectivement par le général Padiri et par le général Dunia. Ces deux groupes sont bien organisés et généralement considérés par d'autres groupes maï-maï comme étant les chefs de file des groupes de la région. Ces deux groupes auraient reçu un appui du Gouvernement de la RDC. Il se trouve également dans cette région des groupes dont les effectifs sont moins importants et

qui ne semblent avoir aucun lien ou affiliation avec d'autres groupes. Il s'agit notamment de Mudundu 40 et du MLAZ qui collaboreraient avec le Gouvernement du Rwanda et le Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD-Goma).

7. La plus forte concentration de groupes maï-maï dans le nord du Kivu se trouve dans les régions de Walikale et de Masisi au nord de Goma; dans le sud du Kivu, sur le territoire de Walungu et de Bunyakiri au sud du lac Kivu; au nord du lac Tanganyika aux alentours d'Uvira et de Mwenga; et plus au sud vers Fizi. Aux alentours de Shabunda, à mi-chemin entre la frontière rwandaise et Kindu, se trouve une autre concentration importante de groupes maï-maï. Le nombre total de Maï-Maï actifs dans la région de Kivu serait de 20 000 à 30 000.

8. Il existe également un groupe important de Maï-Maï à Maniema, y compris aux alentours de Kindu et dans le sud aux alentours de Kalemie. Pour des raisons de sécurité, il s'est avéré très difficile de réunir des données précises sur les groupes, les chefs et les effectifs; le déploiement de la MONUC dans la région de Kindu facilitera la collecte et l'analyse d'informations.

9. Il existe également des groupes maï-maï dans la province orientale, mais leur activité est apparemment liée aux conflits ethniques qui déchirent la région et ils ne pourraient pas, estime-t-on, participer aux opérations de DDRRR de la MONUC dans l'avenir immédiat.

Maï-Maï

Effectifs

20 à 30 000 dans les régions du Kivu

Objectifs militaires

- Retrait des troupes étrangères
- Désarmement des « forces négatives » : certains proposent la constitution d'une force mixte pour faciliter la recherche des positions et l'identification de ces forces.

Appui

Certains groupes recevraient un appui militaire et logistique du Gouvernement de la RDC.

Groupe de Padiri

Positions

- Shabunda : plus de 2 000 hommes dans la région (60 % armés, environ 840 âgés de moins de 18 ans)
- Bunyakiri
- Walungu
- Mwenga
- Uvira
- Autres positions : Lulingu, Kalehe, Hombo, Nzovu, Kaye Bunyakiri Forest, Kalonge, Urega
- Au nord du Kivu : Masisi, Walikale

Effectifs

6 000

Groupe de Dunia

Positions

- Fizi
- Uvira
- Maniema

Effectifs

4 à 5 000

Mudundu 40/FRDKI (Front de résistance et de défense du Kivu)

Positions

- Walungu : Odilon Kurhengamuzimu

- Mwenga
- Shabunda
- Kabare
- Uvira

Effectifs

4 000

Col Rubaruba Zabuloni

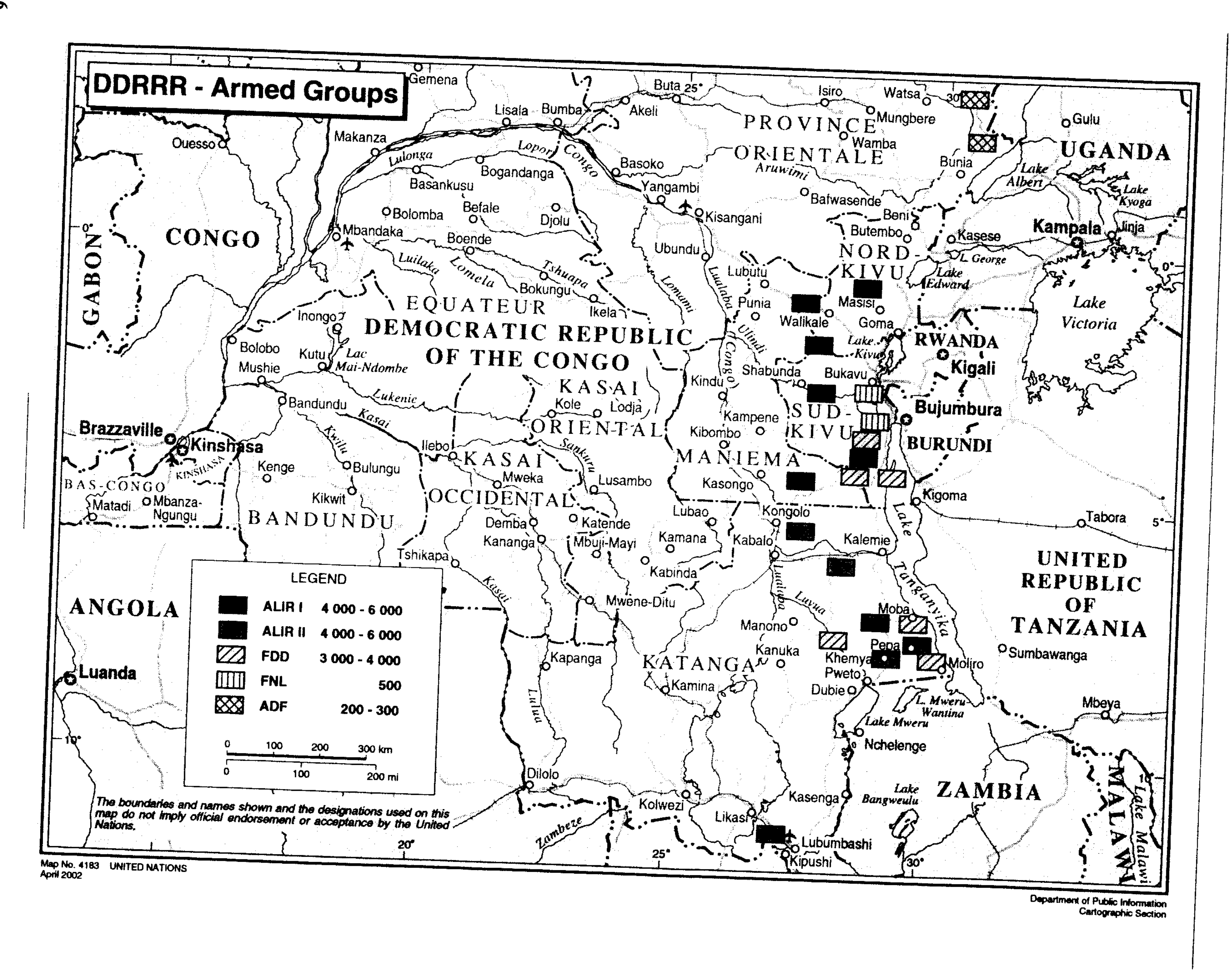
Positions

Kabomga (près d'Uvira)

MLAZ/FURNAC : Mouvement de lutte contre l'agression au Zaïre/ Forces unies de résistance nationale contre l'agression de la République démocratique du Congo

Position

- Kivu : Moleta, Uvira, Fizi
- Maniema


DDRRR - Armed Groups
LEGEND
ALIR I 4 000 - 6 000
ALIR II 4 000 - 6 000
FDD 3 000 - 4 000
FNL 500
ADF 200 - 300
0 100 200 300 km
0 100 200 mi
DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO
PROVINCE ORIENTALE
NORD-KIVU
SUD-KIVU
MANIEMA
EQUATEUR
KASAI ORIENTAL
KASAI OCCIDENTAL
BANDUNDU
KATANGA
BAS-CONGO
KINSHASA
UGANDA
RWANDA
BURUNDI
UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
ZAMBIA
MALAWI
ANGOLA
CONGO
GABON
Kinshasa
Brazzaville
Kampala
Kigali
Bujumbura
Luanda
Lake Victoria
Lake Tanganyika
Lake Malawi
The boundaries and names shown and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.
Map No. 4183 UNITED NATIONS
April 2002
Department of Public Information
Cartographic Section